



AVIS DE COURSE

ROUTE DU SEL 2025

SOCIÉTÉ DES REGATES DE LA TURBALLE

27 et 28 septembre 2025

La Turballe / Le Crouesty / La Turballe



1. CONCURRENTS

Sont admis à participer à l'épreuve :

- les bateaux monocoques possédant une carte d'identité Handicap National en cours de validité, dont le groupe HN net est supérieur ou égal à 3, dont tout l'équipage d'au moins 2 personnes, est licencié auprès de la Fédération Française de Voile,
- les bateaux de la classe mini 6.50 en solitaire ou duo

Les propriétaires ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers. La remise d'une copie de la Carte d'identité du bateau engagé, à jour, signée du Skipper, est obligatoire. Cette remise vaut engagement du concurrent sur la conformité de son bateau au groupe HN indiqué.

2. REGLES APPLICABLES

La course est régie par les Règles de Course à la Voile (ISAF 2025-2028), les prescriptions de la Fédération Française de Voile, les règles de la course-croisière au handicap, le présent avis de course, **les instructions de course « Entraînements d'hiver 2025 »** et annexe parcours.

Publicité : l'épreuve est inscrite en catégorie 5C

3. INSCRIPTIONS

30 € par personne

Tous les informations sont présentes sur le site : www.srt.asso.fr ou pour plus d'information srt.asso@laposte.net ou Julien ANTOINE au 0673387816

LES INSCRIPTIONS SERONT ENREGISTREES :

- sur Helloasso <https://www.helloasso.com/associations/societe-des-regates-de-la-turballe> en remplissant le formulaire <https://www.helloasso.com/associations/societe-des-regates-de-la-turballe/adhesions/inscription-route-du-sel-2025-la-turballe-le-crouesty>

ATTENTION : il ne sera plus possible de s'inscrire ensuite

Le formulaire devra comprendre :

- 1-photocopie de la carte HN du navire valide si extérieur à la SRT
- 2-attestation d'assurance du navire engagé si extérieur à la SRT
- 3-le règlement de l'ensemble de l'équipage présent

4. PROGRAMME

- **le samedi 27 septembre**
 - 9h30 : briefing et émargement.
 - 11h : Signal d'avertissement devant le port de La Turballe.
 - 18h30 : Fermeture de ligne
 - 19h30 : Apéro et repas des équipages au YCCA et résultats de la 1ère manche
- **le dimanche 28 septembre**
 - 8h : Briefing et émargement
 - 9h : Signal d'avertissement devant le port du Crouesty
 - 16h30 : Fermeture de ligne
 - 18h : Résultats – Remise des prix et pot de l'amitié devant le club-house sur le port de La Turballe

5. SYSTEME DE CLASSEMENT

Les bateaux sont classés selon la méthode du temps sur distance avec coefficient CVL. A chaque course, chaque bateau recevra les points dans son groupe de classement. Il y aura 3 groupes de classement :

1. HN net inférieur ou égal à 17
2. HN net supérieur à 17
3. MINI 6.50

6. ENGAGEMENT

L'engagement à la ROUTE DU SEL implique l'acceptation sans réserve du présent avis de course et de toutes les règles qui y sont énoncées, notamment la règle 4 de l'ISAF : **“La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité”**.